



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
Banque : 001-2326233-55
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be



Le Projet de PCA d'Anogrune : revu, mais particulièrement inquiétant

Le 22 mars dernier, notre association a été amenée à adresser par e-mail aux conseillers communaux, de tous les partis, de Lasne une mise en garde concernant un point de l'ordre du jour du Conseil communal du lendemain.

Nous n'avons pas coutume de procéder ainsi, mais les circonstances et nos statuts, exigeaient que nous fassions cette mise en garde.

Il s'agissait d'un tournant important qu'allait prendre un projet de plan communal d'aménagement qui est à l'étude depuis plusieurs années et dont nous approuvons à 100 % l'intention : empêcher que l'urbanisation compromette les magnifiques vues paysagères dont on jouit, depuis le haut de la rue d'Anogrune, en allant de Lasne à Plancenoit.

Selon l'ordre du jour du Conseil communal, le vote devait concerner une modification du périmètre du projet de P.C.A. (1) (Maransart/Anogrune) avec abandon du caractère dérogoire du P.C.A. en question. Notre mise en garde, qui s'adressait aussi à l'échevin compétent, consistait à recommander de reporter à plus tard le vote. Nous pensions qu'ainsi on se donnerait le temps de rendre possible le développement d'une variante à ce projet, qui puisse sauvegarder réellement l'environnement naturel des abords du Bois Impérial et des hauteurs d'Anogrune.

Notre crainte était que le projet, s'il restait confiné au périmètre envisagé, aboutirait forcément à localiser d'une façon tout à fait inacceptable des espaces dévolus à la construction.

Notre crainte reste de mise. Car, en considération d'autres nécessités exposées par le Collège, nécessités et avantages dont nous ne discutons pas la pertinence, le Conseil Communal a quand même décidé d'opérer la modification de périmètre qui lui était proposée et d'abandonner l'ancien projet de P.C.A.D.

Applaudissons d'abord à l'abandon de l'ancien projet

L'idée de lotir une partie du Bois Impérial ainsi que les prés situés en zone d'espaces verts à l'ouest du Clos du Bois du Capitaine a été abandonnée, et nous nous en réjouissons. Cette idée a fort longtemps inspiré les planificateurs chargés de l'étude du projet de P.C.A.D. Nous l'avons toujours combattue, et avons déjà insisté pour que des variantes concernant les zones d'habitat envisagées dans ce projet soient étudiées.

Autre point positif : le développement du projet actuel, nous dit-on, se fera en adoptant le principe de grouper les bâtiments en hameaux à forte densité, entourés d'espaces dégagés. Applaudissons à cela, l'environnement de tous ne peut qu'y gagner en agrément.

Quant au nouveau périmètre : qu'est-ce qui fait problème ?

Ce qui nous préoccupe n'est pas que des zones d'habitat prévues depuis longtemps au plan de secteur soient comprises dans le périmètre : au contraire, nous pensons qu'il est temps qu'une autre affectation soit donnée à

(suite page 2)

AU SOMMAIRE

Le projet de PCA d'Anogrune	1-2
Trottoirs ou parkings, il faut choisir (suite)	2
Bilan de la migration des batraciens	3
Rencontre avec les « ramasseurs de grenouilles »	3
J'observe la vie animale dans mon jardin	4
Pourquoi pas quelques plantes aromatiques au jardin ?	4
Ondes électromagnétiques : comment protéger la population ?	5
Ampoule économique: solution saine ?	6-7
Promenade nocturne à Ohain	8
Une matinée bien agréable	8
La nature de juin à août	8-9
Plans communaux d'itinéraires verts	9
Les Jardins d'Aywiers de ce printemps	9
L'entretien de la réserve du ru Milhoux	10
Miel ou vinaigre	10
Les journées Wallonnes de l'Eau	11
Nos éditions	11
Collectes sélectives	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, E-mail	12



Le Projet de PCA d'Anogrunne : revu, mais particulièrement inquiétant (suite de la page 1)

tous ces espaces (et non seulement à une partie d'entre eux). Mais précisément, et c'est là ce qui fait problème, le projet actuel implique d'y mettre des maisons.

Il s'agit des abords du sommet d'Anogrunne, à proximité de l'embranchement de la rue de la Virère, de même qu'en face, de l'autre côté de la rue d'Anogrunne, là où la vue s'étend sur le vallon aboutissant à la ferme d'Hannotelet.

Nous sommes dans une «aire sensible», au sens qu'on donne à cette expression dans le schéma de structure communal.

Au cours des dix années qui viennent de s'écouler, de multiples permis de lotir, refusés, en témoignent éloquemment : un souci constant des autorités a, jusqu'à présent, été de préserver ces endroits de l'urbanisation.

C'est précisément là qu'il serait question de localiser un, ou des «hameaux» dont nous venons de donner les caractéristiques !

Bien sûr, il s'impose qu'on indemnise un jour — et même un jour prochain — des propriétaires de terrains qui, au sens du plan de secteur, sont actuellement en zone d'habitat, et à qui on refuse constamment des permis de lotir. Mais qu'on prenne ailleurs des terrains à leur proposer en compensation, pour qu'ils puissent y bâtir, mais alors sans dommage pour nos paysages !

Notre conviction est qu'un jour viendra où nos responsables communaux seront amenés à envisager sérieusement d'adopter des variantes acceptables au projet actuel. Notre association, Lasne Nature, les aidera à se faire une opinion à ce sujet.

Les localisations en projet sont impérativement à réétudier

Pour aider utilement les responsables à résoudre ce problème, notre association entend commencer par s'informer aux bonnes sources, puis participer activement à la suite du développement du projet, ainsi que l'y invite une brochure (2) officielle de la Région wallonne concernant les P.C.A.

Notre volonté reste d'aider la Commune à trouver une solution qui soit non seulement acceptable par les propriétaires concernés mais, surtout, défendable du point de vue environnemental auprès de la population.

F. Debreyne

(1) Rappelons qu'un P C A (Plan communal d'aménagement) peut, moyennant diverses conditions, modifier la destination que le plan de secteur

donne à certaines parcelles (par exemple : destination agricole, ou destination d'habitat). Dans ce dernier cas il devient «dérogatoire» au plan de secteur, et on le désigne usuellement par les lettres P C A D. S'il n'est pas dérogatoire il a pour seul effet d'imposer localement des prescriptions urbanistiques particulières.

(2) Il s'agit de la brochure «Le P.C.A., son rôle, son élaboration, sa mise en œuvre» éd. DGATLP 2000. On y lit, p. 26 :

«Il ne suffit pas que les plans d'aménagement soient par la voie de l'enquête publique portés à la connaissance du public, même sous des formes extrêmement larges» et «En effet, le public est, à ce moment-là mis en présence d'un projet élaboré par l'administration et par elle seule. Il ne peut exprimer son opinion que sous la forme d'observations et de réclamations. Il faut faire plus que consulter le public : il faut le faire collaborer à la confection du projet.»

Trottoirs ou parkings, il faut choisir (suite)

Nous remercions tous nos lecteurs qui se sont manifestés suite à notre article paru dans le précédent numéro (voir « Les problèmes de mobilité à Lasne » ci-dessous).

Nombre d'entre vous ont déploré la situation actuelle quant à l'usage des trottoirs pour le parking des voitures. La demande est clairement exprimée de laisser un passage suffisant (minimum 1 m) aux piétons, mais aussi aux poussettes et chaises roulantes, sur tous les trottoirs des agglomérations telles que redéfinies récemment par nos autorités communales. Les environs des écoles qui se trouvent hors agglomération ne doivent pas être oubliés pour l'application de la règle.

Nous pensons que ceux qui souhaitent se déplacer à pied dans les espaces villageois et à proximité des écoles et autres lieux d'activités, doivent pouvoir le faire sans contrainte et en sécurité. Ce qui allait de soi autrefois pose problème aujourd'hui. Bien sûr la voiture a encore sa place dans notre mode de vie, mais nous avons tous intérêt à retrouver l'usage de nos jambes pour les déplacements sur une courte distance.

Une des remarques reçues mettait un bémol à notre démarche, argumentant que l'état de certains trottoirs était « tellement mauvais » qu'il valait mieux marcher dans la rue. Nous espérons que nos responsables politiques prendront la balle au bond pour améliorer la situation. De récents travaux ont d'ailleurs été réalisés à Sauvagemont (rue du Double Ecot) afin de donner aux piétons un trottoir correct.

Lors d'un entretien avec notre commissaire de police, Monsieur Duchenne, celui-ci nous a affirmé que les instructions en matière de parking sont « tolérance zéro » en agglomération. Nous avons insisté pour que la prévention soit de mise dans un premier temps, afin que les usagers concer-

nés prennent conscience du but poursuivi.

Espérons que la convivialité et le respect mutuel, permettront de faire évoluer la situation actuelle, et que les piétons se sentiront en sécurité sur nos trottoirs. Si toutefois certains persistent à faire fi de ce souhait, qu'ils ne soient pas étonnés de devoir répondre de leur attitude devant les représentants de la loi.

Les problèmes de mobilité à Lasne

Nous avons recueilli vos « doléances » qui se résument de la manière suivante.

La vitesse excessive de certains automobilistes est certes le souci majeur de plusieurs lecteurs. La configuration de certaines voiries « poussent » à la vitesse. L'exemple de la rue Genleau et d'autres grands axes routiers nous a été cité. La traversée des agglomérations est souvent mentionnée (Lasne, Plancenot, Chapelle), mais aussi la rue Crollé, la route de la Marache, la route du Ry-Beau-Ry, le Vieux chemin de Wavre.

L'état des trottoirs et des pistes cyclables (quand il y en a) fait partie d'un second lot de demandes d'amélioration. Sont mentionnées pour les pistes cyclables existantes la rue Genleau et la chaussée de Charleroi. Pour les manquantes, on note la route de l'État, la rue d'Anogrunne, la chaussée de Louvain (entre le chemin des Baraques et la rue du Coq).

Nous prêterons une grande attention à ces remarques et nous le relayerons auprès des responsables communaux dans l'espoir de voir un programme d'amélioration se mettre en place.

La cellule Mobilité

Le bilan de la migration 2009 des Batraciens

Cette année, nos Batraciens furent à nouveau au rendez-vous.

Tout était prêt dès le 15 février mais les nuits restaient fraîches et le temps fort sec. Lorsque, le 10 mars, il se mit enfin à pleuvoir, on les vit descendre des bois et se mettre à traverser les routes vers leurs étangs habituels : des crapauds, surtout des mâles au début, des grenouilles, qui en quelques bonds sont déjà de l'autre côté, enfin des crapauds femelles alourdis par leurs œufs et souvent chargées d'un mâle comme d'un sac au dos ; passent aussi des tritons, surtout des bruns ponctués de taches noires et quelques autres, les tritons alpestres, colorés d'un splendide dos bleu nuit et d'un ventre orange vif.

Passent aussi des voitures qui les écrasent sans vergogne et sans se soucier du massacre qu'elles font ! Et cependant, des panneaux annonçant la migration nocturne sont placés bien en évidence.

Des automobilistes pourtant ralenti-

tissent, s'arrêtent même et s'informent auprès des bénévoles, allant jusqu'à les féliciter d'être là et de protéger ainsi les Batraciens par leurs actions. Un bel encouragement pour tous !

Depuis plus de 10 ans que Lasne Nature s'occupe de sauvegarder



cette migration, il nous apparaît que, petit à petit, le comportement général s'améliore, que les personnes rencontrées sont plus soucieuses d'éviter un impact négatif sur l'environnement. Espérons que cela continue et que chacun se sente concerné.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués cette

année encore. Sans eux rien ne se ferait !

Certains ont vidé les seaux, le matin à la route d'Aywiers, près de l'Abbaye, et sauvé ainsi plus de 500 crapauds et tritons. D'autres ont fait passer les Batraciens au chemin de Couture, et aussi à la route de la Marache où ils en ont ramassés 1.756. Parmi eux 1.336 crapauds, 235 grenouilles et 185 tritons.

Merci aussi aux Services Environnement et Travaux de la commune qui placent les bâches, les panneaux, les seaux, etc... et qui ferment la rue du Chêne au Corbeau, les soirs où c'est nécessaire, permettant ainsi que l'abondante migration qui a lieu à cet endroit se fasse naturellement.

Lasne, avec ses nombreux bois et étangs, est une importante zone de migration de Batraciens en Région Wallonne. Faisons en sorte, tous ensemble, d'unir nos efforts pour maintenir la richesse de cette nature.

M.N. Cellule Batraciens.

Rencontre avec les « ramasseurs de grenouilles »



Nous avons, pour la première fois, réuni tous les bénévoles qui œuvrent pendant la période de migration des batraciens pour les sauver d'une mort certaine par écrasement par le trafic routier.

Ce fut l'occasion de les remercier et de partager les expériences diverses, de visionner les activités organisées par la commune avec les écoles, et bien sûr, de partager le verre de l'amitié.



Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant leurs nom et adresse. Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne-Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres. Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.



J'observe la vie animale dans mon jardin

Vous avez peut-être participé à l'opération « Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui ? » organisée par Natagora.

Natagora vous remercie chaleureusement pour votre participation à l'opération de recensement des oiseaux dans les jardins ces 7 et 8 février dernier. Cette année à nouveau, plus de 8 000 jardins en Belgique francophone et germanophone ont été recensés !



Votre participation est importante, pourquoi ?

Grâce à votre participation, pour certains depuis 2004, nous disposons de données qui nous permettront de dégager les grandes tendances d'évolution des oiseaux les plus communs. Pour les oiseaux plus rares, notre réseau d'ornithologues Aves collecte de nombreuses observations. Il est beaucoup plus ardu de collecter des données significatives pour les oiseaux

communs. Vos observations « Devine, Qui » entrent alors en jeu ! Quelle est l'évolution par région, par type de milieu, par espèce... ? Nous savons tous que les moineaux sont en diminution... pourquoi et où exactement ?

Cette année, nous allons analyser de manière détaillée et scientifique toutes les données qui ont été récoltées depuis

2004. Nous ne manquerons pas de vous faire part du résultat de ces recherches dès qu'elles seront disponibles.

Hirondelles et Papillons :

Les opérations de recensement « grand public » de cette année ne sont pas terminées. Vous pourrez encore nous aider en participant :

- au recensement des nids d'hirondelles du 20 au 28 juin 2009 dans votre voisinage
- au recensement des papillons de jour les 1 et 2 août 2009 dans votre jardin



Contact : www.natagora.be

Le PCDN de Lasne est aussi actif dans l'accueil des hirondelles dans notre commune. Si vous avez des nids habités chez vous, contactez le service Environnement au 02 6340493, les jeunes oiseaux pourraient faire l'objet d'une campagne de baguage.

Pourquoi pas quelques plantes aromatiques au jardin ?

Il ne faut que quelques mètres carrés pour réaliser un espace réservé aux plantes aromatiques.

La ciboulette

Pour obtenir de la ciboulette, il est conseillé de couper les feuilles tous les mois au ras du sol. En été, au cours de la sécheresse, il est important d'arroser les pieds de la ciboulette.

L'estragon

L'estragon croît dans tous les sols sains. Plantez le dans de la terre légère, perméable et à exposition ensoleillée.

Le laurier-sauce

Il craint les fortes gelées et il demande à être cultivé en bac. Le substrat idéal pour cette plante sera composé de bonne terre avec un

bon drainage au fond du bac et à la mi-mai, placez-le au jardin, dans un lieu abrité des vents dominants et à situation ensoleillée. En période de croissance n'oubliez pas un apport d'engrais. En octobre, rentrez le bac pour l'hivernage.

Quelles feuilles du laurier-sauce peut-on récolter ? Les feuilles qui ont atteint leur développement complet. C'est-à-dire les feuilles de la base, le plus souvent.

Le laurier-sauce se multiplie très facilement par bouturage en juillet août, sous cloche ou sous châssis, à l'abri du soleil. Un détail important : il est bon de recouvrir la surface de la terre avec un peu de sable du Rhin. Au préalable, utilisez du terreau spécial semis et bouturage.

Le basilic

Les graines de basilic germent difficilement, c'est une plante qui exige de la chaleur. Il lui faut impérati-

vement 20 à 22°. Elle demande la récolte de ses feuilles juste avant la floraison. On a donc intérêt à la surveiller régulièrement car la floraison peut se produire de juillet à septembre.

La sauge

La mouche de la carotte déteste l'odeur de la sauge et va pondre ses œufs ailleurs. La sauge éloigne également la piéride du chou. Ce papillon blanc pond ses œufs sur toutes les plantes de la famille du chou et ses chenilles dévorent les feuilles à grande vitesse.

L'association de la sauge avec les légumes du potager est une aide appréciable.



CLW



Ondes électromagnétiques: comment protéger la population ?

La fédération Inter-Environnement Wallonie a rédigé sa position sur les ondes électromagnétiques et le développement des réseaux de téléphonie mobile.

La présente position a été rédigée en tenant compte d'apports multiples, dont les réflexions des membres d'IEW rassemblés sur le sujet lors d'un Conseil associatif organisé le 17 décembre 2008.

Nous reprenons ci-dessous le résumé, le texte complet pouvant être consulté sur <http://www.iewonline.be>.

Récemment, une série de mesures ont été prises par les Régions afin de cadrer davantage le développement des réseaux de téléphonie mobile sur leur territoire. La principale avancée en la matière est le renforcement des normes d'exposition du public aux champs électromagnétiques engendrés par ces antennes.

Ces dispositions, bien qu'elles aillent dans le sens d'une meilleure prise en compte du principe de précaution, restent néanmoins très insuffisantes, au regard du nombre croissant d'études et de rapports scientifiques qui mettent en évidence les effets néfastes des ondes électromagnétiques sur la santé humaine, quand bien même des incer-

titudes planent encore sur le sujet.

Une série de questions touchant aux normes, à la recherche scientifique, à l'aménagement du territoire, au cadre réglementaire et à l'information du public doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie et concertée entre les différents niveaux de pouvoirs et déboucher sur la prise de mesures préventives plus audacieuses.

C'est la raison pour laquelle la fédération Inter-Environnement Wallonie demande :

- l'application d'une norme limitant l'exposition de la population à 0,6 V/m
- la poursuite des études épidémiologiques entamées en Belgique et la prise en compte des résultats des études épidémiologiques existantes (études européennes REFLEX et Interphone)
- la réalisation de mesures avant l'installation des antennes (mesure du rayonnement électromagnétique déjà présent à l'endroit d'une future implantation éventuelle d'antennes) ainsi qu'après leur mise en service (vérification systématique des installations et des puissances réellement émises)
- l'intégration des antennes de téléphonie mobile dans la liste des instal-

lations soumises à permis d'environnement. La meilleure façon de considérer en même temps les aspects urbanistiques et sanitaires serait de recourir au permis unique

- la soumission à permis et à enquête publique de toute installation de téléphonie mobile, y compris les antennes camouflées
- la réalisation, sur tout le territoire wallon, d'une cartographie des antennes et un cadastre des puissances d'émission, tous réseaux confondus (GSM, UMTS, ASTRID, SNCB-R, Wi-Fi, WiMax)
- l'organisation de campagnes d'informations sur les dangers des rayonnements électromagnétiques, à l'attention du grand public et en particulier des jeunes
- le maintien d'un service minimum performant de téléphonie fixe et d'accès à Internet, en tout lieu sur le territoire et le remplacement des technologies mobiles dans leur vrai rôle : non un concurrent à la téléphonie fixe mais un outil complémentaire et de flexibilité nécessaire dans certaines situations, et la promotion de réseaux filaires, notamment en fibre optique, pour la transmission de gros volumes pour connexion Internet.

Choyons notre frigo !

Pour éviter de devoir jeter de la nourriture, voici quelques gestes à ne pas oublier :

- Mettons les aliments plus anciens vers l'avant (pour éviter de les oublier et de voir dépasser leur date de péremption)
- Lorsque nous dressons une liste de courses, examinons le contenu du frigo.
- Dans le frigo, les températures sont très variables d'un compartiment à l'autre, réservons les zones les plus froides aux aliments fragiles (viandes, poissons, plats préparés...).
- Cuisinons les restes de repas plutôt que de les jeter.

L'eau : avec ou sans bouteille ?

L'eau du robinet est jusqu'à 1 000 fois moins chère que l'eau en bouteille ! Elle évite également la production et le recyclage d'une montagne de bouteilles vides ! Elle est de bonne qualité (61 paramètres de contrôle la définissent) et ne nous demande aucun transport : elle est toujours disponible. Si nous préférons malgré tout l'eau en

Cuisiner sans déchets

bouteille, choisissons des bouteilles consignées.

Faisons nous-mêmes nos yaourts !

Acheter du yaourt dans des petits pots en plastique conduit rapidement à un amas de plastique qui ne sera jamais recyclé. Pourquoi ne pas faire nos yaourts nous-mêmes ?

C'est amusant, cela provoque beaucoup moins de déchets, permet d'économiser de l'argent et le yaourt a un goût incomparable ! Si nous préférons néanmoins le yaourt du commerce, préférons les grands conditionnements.

Du savon plein les mains...

En matière de savon, la prévention des déchets existe aussi. Privilégions les savons classiques : à part un petit film plastique ou une feuille de papier, il n'y a pas d'emballage, contrairement aux flacons doseurs. Si nous préférons

néanmoins ces derniers, pensons aux recharges !

Le compost

Les déchets organiques représentent plus de 50 % du poids de la poubelle. En compostant nos déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café...) nous rendons à la terre une matière précieuse, nous diminuons drastiquement la quantité de nos déchets à traiter par la collectivité et nous utilisons beaucoup moins de sacs-poubelle !

Trions les déchets

En matière de gestion de déchets, la première priorité est la prévention ! Néanmoins, on ne peut éviter tous les déchets, aussi faut-il veiller à ce qu'un maximum d'entre eux rejoignent une filière de recyclage. Les papiers, bouteilles plastiques, canettes, cartons à boissons, piles, déchets organiques ne doivent plus jamais se trouver dans la poubelle tout-venant.

*Le réseau Eco-consommation
www.eco-consommation.be*



L'ampoule économique

Bond Beter Leefmilieu, Ecolife, Greenpeace, Netwerk Bewust Verbruiken et le WWF estiment que bannir les ampoules d'efficacité moindre représente une étape importante dans la lutte contre le changement climatique. L'ampoule économique est pour l'instant la technologie à faible consommation d'énergie par excellence en ce qui concerne l'éclairage domestique. En outre, les ampoules économiques de qualité supérieure constituent les dignes successeurs de l'ampoule à incandescence sur le plan de l'utilisation et des aspects esthétiques. D'après les conclusions des enquêtes décrites ci-après, les accusations à propos des risques pour la santé méritent d'être nuancées. Sur ce point, le mouvement environnemental juge qu'il ne faut pas s'alarmer inutilement. Cependant, il convient de porter une attention toute particulière :

- à l'information fournie au consommateur à propos de l'usage correct et du changement de l'ampoule économique ;
- à la nécessité du contrôle de qualité de l'ampoule économique : longue durée de vie, limitation des substances toxiques dans l'ampoule telles que le mercure et sécurité maximale à l'emploi. Étant donné que l'ampoule économique est le seul successeur à part entière de l'ampoule à incandescence pour les années à venir, le remplacement progressif de cette dernière ne peut être légitimé que par un contrôle de qualité strict de l'ampoule économique.
- à une collecte et à un recyclage poussés au maximum.

Les risques pour la santé ne peuvent dès lors en aucun cas justifier une levée du boycott des ampoules à incandescence.

1. Le remplacement progressif de l'ampoule à incandescence

Le rejet des ampoules à incandescence représente une étape cruciale pour s'attaquer à la crise climatique. Il ouvre la voie à l'innovation, telle que le développement des lampes LED et des ampoules économiques sans mercure, et contribue à la baisse des émissions réelles de gaz à effet de serre en Europe.

Les ampoules à incandescence classiques disparaîtront progressivement du marché. L'ampoule à incandescence inefficace doit être définitivement bannie d'ici à 2012. C'est du moins ce qu'ont convenu la Commission européenne et les États membres.

Les ampoules halogènes resteront présentes sur le marché. À ce sujet également, celles de moindre efficacité (classe C) devront être bannies et la

priorité devra être donnée aux variantes plus efficaces (classe B), qui sont par ailleurs aussi disponibles sous la forme classique de «poire».

À l'heure actuelle, les ampoules économiques sont les plus efficaces en matière d'énergie (Fig. 1). Alors qu'elles affichent les labels énergétiques A ou B, les ampoules à incandescence ne peuvent porter que le label E, voire pire. Les ampoules économiques possèdent parfois une deuxième enveloppe qui dissimule les tubes et leur confère encore plus l'apparence d'une ampoule classique. Si l'efficacité en est un peu réduite, il existe aussi des avantages : la protection contre les UV est presque totale et au cas où l'une de ces lampes viendrait à tomber, la probabilité que le mercure s'échappe est quasi nulle.

Les ampoules LED ne constituent pas pour l'instant une alternative suffisante pour éclairer une pièce. La technologie évolue toutefois rapidement et de telles ampoules représentent un grand potentiel pour l'avenir.

2. L'ampoule économique face au changement climatique

Les avantages des ampoules économiques en matière d'économie d'énergie sont indéniables. Le remplacement progressif des ampoules à incandescence peut mener à une économie de 15 % de la consommation en électricité par ménage. À l'échelle européenne, cette économie annuelle se chiffre à 40 TWh, soit l'équivalent de dix centrales électriques.

Concrètement, pour le consommateur belge :

• gain énergétique

En Belgique, un ménage moyen consomme 550 kWh par an pour l'éclairage(1). Groen Licht Vlaanderen a établi que les Flamands s'éclairent, à l'heure actuelle, principalement à l'aide d'ampoules halogènes et à incandescence (51 % d'ampoules halogènes, 32 % d'ampoules classiques, 9 % d'ampoules économiques et 8 % de lampes-tubes) (2). Le remplacement des ampoules à incandescence et halogènes par des alternatives moins consommatrices en énergie et avec le même rendement de lumière peut vous faire économiser 300 kWh par an.

• gain économique

Un ménage qui opte pour un éclairage économe en énergie diminue ainsi sa consommation énergétique et épargne 60 euros par an (3).

• gain écologique

En posant ce choix, les ménages belges peuvent ensemble réduire la consommation de CO₂ de 800 000 tonnes, soit l'équivalent des émissions annuelles de 300 000 voitures.

3. Le mercure dans l'ampoule économique

Cette problématique ne date pas d'hier. Les avantages du bannissement des ampoules classiques pèsent toutefois bien plus lourd que les inconvénients. Si le problème du mercure est bien réel, il est toutefois gérable. Cette position est également défendue par le « Zero mercury working group » (4), pour lequel la limitation du mercure constitue une priorité.

Le bureau d'études néerlandais CE a comparé la charge environnementale nette d'une ampoule LED avec celle d'une ampoule à incandescence concurrente de 40 W et celle d'une ampoule économique de 8 W. La comparaison se basait sur 100 000 heures de fonctionnement, c'est-à-dire la durée de vie d'une ampoule LED.

L'analyse du cycle de vie (ACV) a tenu compte des émissions de gaz à effet de serre et de substances acides, polluantes et toxiques. En outre, elle intègre les effets sur l'environnement, depuis la phase d'extraction des matières premières jusqu'au traitement en fin de vie. L'enquête a révélé que les ampoules LED sont les meilleures, suivies par les ampoules économiques, tandis que les classiques à incandescence demeurent loin derrière (5).

Le mercure contenu dans l'ampoule économique ne se libérera que si celle-ci se brise. D'après une étude menée par l'Organisation néerlandaise pour la recherche appliquée, les ampoules économiques brisées sont sans danger pour la santé. « La quantité de mercure qui s'échappe lorsqu'une ampoule économique éclate est si faible qu'elle n'entraîne aucune conséquence nuisible pour la santé » (6). Il est tout de même préférable dans ce cas de quitter la pièce et de l'aérer pendant quinze minutes. Les débris peuvent ensuite être ramassés et placés dans un sachet en plastique ou un bocal fermé, avant que la pièce ne soit ventilée pour une période plus longue (7).

Les producteurs et importateurs européens sont tenus de reprendre et de recycler les ampoules économiques usagées. En Belgique, le prix d'achat d'une nouvelle ampoule économique comprend toujours 0,30 euro de cotisation Recupel. Celle-ci est utilisée pour financer la collecte, le tri, le transport et le traitement des appareils rendus. Concrètement, les ampoules économiques font l'objet d'une collecte à part, car elles relèvent des Déchets Spéciaux des Ménages (D.S.M.). Elles peuvent être remises gratuitement au parc à conteneurs, lors de la collecte des D.S.M. ou encore au point de vente, pour autant que l'ampoule soit intacte et que vous y achetiez une nouvelle.



e : une solution saine ?

4. Le rayonnement électromagnétique de l'ampoule économique

De nombreuses inquiétudes circulent actuellement à propos du « champ électromagnétique » et des rayons UV des ampoules économiques.

L'étude du Criirem

Le communiqué du « Criirem » (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements ElectroMagnétiques) (8) y est pour beaucoup. D'après ce dernier, les ampoules économiques créeraient des champs électromagnétiques si puissants qu'ils seraient à même de perturber considérablement les objets et les personnes. Le Criirem déconseille l'usage de telles ampoules dans des veilleuses ou des lampes de bureau et demande aux fabricants d'envisager une solution à cette forme de pollution.

Faisant suite à ce communiqué, le VITO (Institution flamande pour la recherche technologique) a été chargé par le LNE (le Département flamand Environnement, Nature et Energie) d'évaluer l'ampleur des champs électrique et magnétique d'un certain nombre d'ampoules économiques dans diverses conditions (9).

Qu'en est-il du communiqué du Criirem ?

Le VITO a pu confirmer les données du Criirem à propos de la puissance du champ électrique. Cette confirmation ne signifie toutefois pas qu'il faut prendre les affirmations du Criirem au pied de la lettre en ce qui concerne les risques pour la santé. À ce sujet, les résultats de mesure du VITO ont été comparés aux limites d'exposition habituelles (10). **Il en ressort que le Criirem a pris en compte une limite d'exposition pour une gamme de fréquence non présente dans le champ électrique d'une ampoule économique. Le VITO infirme donc les déclarations alarmantes du Criirem.**

Est-ce confirmé qu'il existe des effets pour la santé ?

Non. Le Belgian Bio-ElectroMagnetic Group (BBEMG) (11), centre de recherches lié à l'Université de Liège, constate que :

- les études épidémiologiques n'ont pas encore montré de lien causal entre l'exposition à des champs électromagnétiques et les symptômes ou la gêne encourus par les personnes se plaignant d'électrosensibilité. Il n'est à ce jour pas démontré que ces personnes puissent observer une exposition simulée à un rayonnement électromagnétique.

- les études en laboratoire n'ont encore relevé aucun mécanisme crédible et reproductible pouvant expliquer les effets sur la santé pour les niveaux d'exposition auxquels nous sommes d'ordinaire confrontés.

Recommandations pour le consommateur :

Par mesure de précaution, le VITO conseille de maintenir une distance de minimum 10 cm entre l'ampoule économique et la personne. Ce conseil est valable aussi bien à la maison qu'au travail.

Le BBEMG a établi les stratégies de **prévention raisonnable** suivantes, en cas de doute en ce qui concerne les champs électriques et magnétiques :

- Diminuez l'usage de certains appareils électriques non nécessaires. Débranchez vos appareils lorsque vous ne les utilisez pas, évitez de les laisser en mode veille.

- Augmentez vos distances avec les sources de champs relativement élevés (exemples : débrancher une couverture électrique avant de s'endormir, éloigner les veilleuses pourvues d'ampoules économiques, se tenir à une distance d'environ 60-70 cm de l'écran d'ordinateur, etc.).

En outre, les ampoules halogènes sont toujours disponibles. Les personnes que l'usage d'ampoules économiques dérange disposent donc encore d'une alternative.

Rayons UV

D'après une note du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (12), certaines ampoules à enveloppe simple peuvent dépasser les normes d'exposition lorsque la peau est éclairée à faible distance pendant une période prolongée. La plupart des ampoules à double enveloppe n'émettent pratiquement pas de rayons UV.

La nouvelle réglementation Ecodesign comprend en outre un nombre d'exigences minimales vis-à-vis des rayons UV. D'après le Gouvernement fédéral, ces exigences sont relativement strictes.

5. La sécurité des ampoules économiques

Test-Achats a mené une enquête sur la sécurité des ampoules économiques (13). Il s'est avéré que le verre de l'ampoule ne se détachait pas du culot même lorsque la rotation était forcée. Parmi les 39 lampes testées, seul un modèle bon marché présentait un problème de sécurité lorsqu'il était utilisé dans un environnement humide.

Personnes de contact

- WWF-Belgium Philippe Plessers, philippe.plessers@wwf.be, 02 340 09 41
- Netwerk Bewust Verbruiken asbl Tineke Van Engeland, tineke@bewustverbruiken.be, 02 894 46 15
- Greenpeace Belgium Jan Vande Putte, jan.vande.putte@be.greenpeace.org, 02 274 02 00
- Fédération Inter-Environnement Wallonie Julien Vandeburie, j.vandeburie@iewonline.be, 081 25 52 62
- Ecolife asbl Marc Bontemps, marc.bontemps@ecolife.be, 016 22 21 03
- Bond Beter Leefmilieu Esmeralda Borgo, esmeralda.borgo@bbvl.be, 02 282 19 49

1. www.energievreters.be
2. www.groenlichtvlaanderen.be
- 3 Prix de l'énergie : 0,1881 €/kWh
4. www.zeromercury.org
5. www.ce.nl/index.php?go=home.showPublicatie&id=824&PHPSESSID=e3e04951b63dd3c168fc1cb1d39ea02e
6. www.lightrec.nl/gfx/uploaded/File/2008/Persberichten/Rapport%20LightRec%20151208.pdf
7. www.energytrust.org/residential/es/products/cf_mercury.html
8. Criirem. Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements ElectroMagnétiques. Ampoules à économie d'énergie : Alerte à l'allumage électropolluant. Communiqué du 26/09/2007.
9. Evaluatie van het elektrisch en magnetisch veld van spaarlampen. Gilbert Decat, Guy Meyen et Paul Van Tichelen. Étude menée par le VITO pour le compte du LNE, novembre 2007.
10. Recommandations de l'ICNIRP (1998) et du Conseil de l'Union européenne (1999/519/CE), fondées sur des effets avérés sur la santé et des considérations biologiques en fonction de la fréquence.
11. www.bbemg.ulg.ac.be/index.html
12. Émissions électromagnétiques des ampoules fluorescentes compactes. 2009. Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.
13. Test-Achats février 2008

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.



Promenade nocturne à Ohain

C'est avec un grand intérêt que la vingtaine de participants se sont mis en marche, le 14 mars passé, à partir de la place communale pour parcourir le bois d'Ohain, en quête des bruits de la nuit. Notre guide, Renaud Delfosse, nous a raconté et fait découvrir la vie de la chouette hulotte, la chouette chevêche, l'effraie des clochers, du chevreuil, du renard et des batraciens.

CLW

COTISATIONS

Vous avez dans les mains le 78ème numéro de notre bulletin LASNE NATURE que nous publions régulièrement depuis près de 20 ans.

Cela n'a été possible que grâce à vos nombreuses cotisations.

La cotisation, valable 12 mois, est au minimum de 10 € à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Une matinée bien agréable...

Ce dimanche 8 février, nous avons bravé la grisaille et le froid pour découvrir quelques-uns de nos arbres en hiver, sous la conduite de notre guide, Renaud DELFOSSE.

Au départ du parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers, nous avons remonté la rue de Fichermont à travers le bois Eloi et sommes redescendus par la rue de Payot pour rejoindre notre lieu de départ.



Quelques notions de botanique d'abord sur le feuillage persistant de certains arbres : les conifères, l'if, le laurier-cerise, le ligustrum... sur le feuillage caduc de la plupart de nos arbres, ou encore le feuillage marcescent du chêne, du hêtre ou du charme.

Les arbres, en hiver sont reconnaissables à leur aspect général, leur écorce, leurs bourgeons...

Nous avons reconnu le cornouiller sanguin à ses rameaux rouges et verts et ses bourgeons subopposés, le chêne pédonculé avec ses feuilles marcescentes et ses bourgeons globuleux recouverts de 5-6 écailles et même une gale sur une feuille appelée la pomme du chêne, le lierre avec ses deux variétés de feuilles palmatiséquées et dont les fruits sont appréciés des fauvelles et des abeilles, l'if, le houx et ses feuilles épineuses à la

base et non épineuses au sommet comme s'il voulait se protéger des intrus... la ronce et ses aiguillons, l'aubépine ou épine blanche, le bouleau verruqueux, le saule, le peuplier dont les bourgeons offrent du propolis aux abeilles. Mais encore le pin noir, le noisetier avec ses inflorescences mâles (chatons) et ses fleurs femelles rouges à la pointe du bourgeon qui donnera la noisette, le robinier faux-acacia à l'écorce très torturée à cause des loupes, l'églantier, dont le fruit fournit le poil à gratter, le tilleul, l'érable sycomore à l'écorce très lisse et au bourgeon en forme de mitre d'évêque.

La fin de l'hiver s'annonce avec les chants d'oiseaux qui ne manqueront pas de rendre-vous amoureux de la Saint Valentin...

Notre guide nous a permis de voir et/ou d'entendre la mésange bleue, la mésange charbonnière, le geai des chênes, le pic épeiche, au sommet d'un bouleau, une buse et une sittelle qui a répondu à l'appel de Renaud.

Nous avons pu aussi observer des oreilles de Judas sur une branche de sureau, la trémelle mésentérique et encore des larmes de loup...

Merci pour cette belle matinée !

Michèle LECOQC



La nature de juin à août

Vous l'avez reconnue cette flèche bleu métallisé qui s'est engouffrée dans l'étable voisine. Si vous avez aperçu sa fourche caudale et sa tête empourprée, vous savez qu'il s'agit de l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), appelée autrefois hirondelle de cheminée (les animaux aussi changent de nom). En juin, les adultes sont tenus de nourrir leur progéniture qui les attend,



bec ouvert, prêt à avaler la pleine becquée d'insectes. Pour trouver cette nourriture, les parents parcourent

en moyenne 300 km par jour, et ce durant trois semaines. Belle performance.

En juillet, suivez, en forêt, les **fourmis**



rousses (*Formica rufa*) qui s'activent en portant des matériaux et fragments de nourriture divers. Elles vous conduiront jusqu'à leur fourmilière, dôme constitué de brindilles et de débris de végétaux. L'agitation qui règne à l'extérieur du tumulus est faible par rapport à l'intérieur. L'activité est intense près de la reine, qui pond un œuf toutes les deux minutes, exigeant une gestion sans faille de la nursery. La fourmilière est un espace de vie dans lequel les bienfaits du rayonnement du soleil vont provoquer l'occupation de la partie

supérieure du dôme, tandis qu'un rafraîchissement extérieur incitera les fourmis à descendre dans les parties ayant accumulé la chaleur.

Les berges des étangs et cours d'eau et les fonds humides vont accueillir la floraison de la **Lysimaque commune** (*Lysimachia vulgaris*). De la famille des primevères, cette plante qui peut atteindre 1 m 50, va fleurir en juillet et août, en donnant des fleurs en clochettes au pollen abondant regroupées au bout des ramifications. La plante présente quelques propriétés utiles pour



l'homme : les racines donnent une teinture pour les étoffes et les cheveux ; les fleurs

Les plans communaux d'itinéraires verts

Les principaux objectifs du projet PICVerts sont d'une part, la réalisation d'un état des lieux de la petite voirie, et d'autre part, l'aménagement et la promotion d'itinéraires Communaux Verts. On entend par là des itinéraires adaptés aux usagers non-motorisés. Ceux-ci empruntent le plus possible les chemins, sentiers et voies vertes ; et quand cela est nécessaire, des portions de routes peu fréquentées et/ou aménagées pour les usagers doux.

Le projet PICVerts prévoit aussi des moyens financiers ! Ainsi pour les communes sélectionnées : 80 % du montant total de leurs investissements (étude et réalisation) sont subsidiés.

Sentiers.be est aujourd'hui partenaire de cette initiative. Nous intervenons actuellement en apportant conseils et soutien aux communes qui réalisent l'inventaire de leurs petites voies publiques. Ces inventaires sont réalisés avec les outils et la méthode développés, dans le cadre de PICVerts, par le Direction des Déplacements doux de la DGO1. Ce travail est fastidieux, mais utile à plus d'un titre ! En effet, il permet de compiler les données documentaires et de terrain sur les chemins et sentiers vicinaux et innommés, les voies vertes, les rues et les routes. Une fois numérisées et cartographiées, ces données permettent d'avoir une vue d'ensemble des possibilités de création d'itinéraires pour usagers doux.

C'est donc une étape utile et nécessaire à l'établissement d'un réseau adapté cohérent. Cet inventaire est aussi l'occasion de prendre connaissance de situations qui méritent d'être éclaircies. C'est en quelque sorte une actualisation « informative » des Atlas de 1841.

Le premier PICVerts a débuté en 2005-2006 par neuf projets pilotes dans treize communes. En 2008, un appel à projets a permis d'en retenir quarante et un nouveaux.

Sylviane Gilmont - Sentiers.be
www.sentiers.be

Les Jardins d'Aywiers de ce printemps 2009

Le week-end du 1er mai fut un excellent « cru » quant à la fréquentation de cette manifestation bisannuelle. Le soleil nous a



accompagné, donnant aux participants un air de fête partagé par tous. Lasne Nature proposait, pour la première fois, de magnifiques nichoirs en terre cuites, réalisés par



Colette Pierson Debreyne. Ces pièces uniques ont fait l'unanimité quant à leur originalité et leur beauté. Merci à Colette pour sa générosité, et bravo pour son talent.

Prochain rendez-vous à Aywiers, les 2, 3 et 4 octobre prochains.

CLW



La nature de juin à août

présentent des vertus thérapeutiques telles que soin des contusions, de la fièvre et des diarrhées. C'est un médecin grec nommé Lysimaque qui aurait trouvé ces propriétés.

En voilà une qui n'a pas de tête. Vous la connaissez, la **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) oiseau apparemment insouciant puisqu'il en oublie parfois de cacher son nid, au point que sa nichée se voit détruite par un prédateur. Il pallie ce comportement en produisant des pontes de remplacement jusqu'à la fin juillet. La linotte émet un gazouillis rapide au cours de son vol ondulé. Elle chante du haut d'un perchoir un répertoire varié ponctué de notes pures et nasales.



Elle rafrole des graines de chardon, mais aussi de lin (d'où son nom) et de

chanvre.

C'est en juillet que monsieur et madame **hérisson** (*Erinaceus europaeus*) vont se rencontrer brièvement pour engendrer la seconde nichée de l'année. Sitôt fait, monsieur abandonne madame, qui donnera



naissance à 4 ou 5 petits une quarantaine de jours plus tard. Ceux-ci naissent nus et aveugles, mais après quelques heures une centaine de piquants mous et blancs apparaissent sur leur dos. Plus tard viendront les vrais piquants bruns.

À la fin août, l'auxiliaire de nos jardins et potagers qu'est la **coccinelle à sept points** (*Coccinella 7-punctata*) va devoir changer de régime. La végétation qui a accompli son cycle de croissance, se dessèche, et ne fournit plus la sève aux pucerons (le régal de la coccinelle) qui se raréfient. La disette de pucerons contraint la coccinelle à devenir omnivore. Elle va manger tout ce qu'elle trouve et constituer des réserves pour migrer vers son site d'hivernage : certaines passeront l'hiver sous une pierre, sous l'écorce d'un arbre, en masse de plusieurs centaines d'individus dans des touffes de graminées, et dans même dans nos maisons.





L'entretien de la réserve du ru Milhoux



Fin février, les stagiaires du Crabe à Jodoigne, ont pu mettre en pratique les techniques faisant partie de leur formation d'ouvriers de la nature, dans notre réserve naturelle. Ils se sont attelés au curage d'une partie du ru, à la fauche des rives et à l'élagage de quelques arbres. Merci pour leur contribution au maintien de cet espace voué à l'accueil de la nature et du public désireux de la découvrir.



MIEL

OU VINAIGRE

Un nouveau pont sur la Lasne

C'était nécessaire, son prédécesseur présentant des dégradations importantes. Voilà les randonneurs de la promenade n°4 assurés de passer la rivière en sécurité.



Trottoirs à Sauvageont

La rue du Double Ecot vient de se voir aménagée avec de nouveaux trottoirs, jusqu'aux environs de l'école maternelle à Couture. Nous espérons que cet investissement donnera l'envie à certains parents de ne plus prendre la voiture pour conduire leurs enfants à l'école.

Aménagement d'un espace parking



C'est à la demande de quelques habitants du quartier que la commune a aménagé un espace parking au bas de la rue Bois Eloi. Nous applaudissons l'initiative citoyenne, et la réponse de la commune à la demande



La journée sans voiture

Alors que nous étions enthousiastes à l'initiative prise en 2008 par nos autorités communales de participer à un journée sans voiture avec les communes voisines de Rixensart et de La Hulpe, nous déchantons en 2009, Lasne ne s'associant plus cette année à ce projet.

Domage pour les Lasnois qui espéraient une fois encore profiter d'un espace « sans voitures » pendant quelques heures. Lasne Nature ne se dégonfle pas et organisera, à cet occasion, un déplacement vers les communes voisines qui feront « la fête » dans les rues (les nombreux commerçants et associations locales se sont déjà manifestées lors d'une première réunion de coordination). Nous revien-

drons sur cette journée dans notre prochain bulletin.

Un automobiliste sympa

Un soir d'abondante migration, un jeune automobiliste s'engage route de la Marache lorsqu'il est arrêté par un bénévole. Celui-ci lui explique que les batraciens traversent la route et lui montre un seau contenant crapauds, grenouilles et tritons. Le jeune décide alors de faire demi-tour, alors qu'il venait cependant de Nivelles, et de revenir le lendemain matin. Encore merci à lui.

Abattage d'arbres

Vous êtes plusieurs à nous signaler l'abattage d'arbres dans votre voisinage. Ici, c'est à la route de l'Etat à Maransart, qu'un bosquet a fait les frais de la tronçonneuse. Rappelons, que l'abattage des arbres est soumis à une autorisation délivrée par le Service Environnement de la Commune. En cas de doute, renseignez-vous donc au 02 6340493.



Les journées Wallonnes de l'Eau



Début mars, nous avons accueilli, à cette occasion, plusieurs classes de l'école Désiré Denuit à la réserve du ru Milhous. Cette matinée de découverte d'une zone humide et de ses particularités fut une expérience ludique pour les enfants toujours prêts à s'éveiller aux merveilles de la nature.
CLW



COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

JUIN Mardi 2 : sacs bleus (PMC)
Mardi 9 : papiers et cartons
Mardi 16 : sacs bleus (PMC)
Mardi 30 : sacs bleus (PMC)

JUILLET

Mardi 7 : papiers et cartons
Mardi 14 : sacs bleus (PMC)
Mardi 28 : sacs bleus (PMC)

AOÛT

Mardi 4 : papiers et cartons
Mardi 11 : sacs bleus (PMC)
Mardi 25 : sacs bleus (PMC)

SEPTEMBRE

Mardi 1 : papiers et cartons
Mardi 8 : sacs bleus (PMC)
Mardi 22 : sacs bleus (PMC)
Mardi 29 : papiers et cartons

GROS ENCOMBRANTS

Mercredi 2 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredi 9 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 16 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredi 23 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Les dictons du cultivateur

« Un pré est bien vaurien quand en juin il ne donne rien »

« En juillet et en août, ni femme ni choux »

« Quand août est pluvieux, septembre est radieux »

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 14 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition : 1,62 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**

100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches cour-

tes, couleur olive Tailles S.M.L., XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

JUIN 2009

- Sam 6 **Refuge naturel RNOB de la Marache** découverte de la vie aquatique à 14 h 30. Renseignements au 02 6541844.
- Dim 14 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne. Lasne Nature sera présente avec son stand de 10 h à 18 h.
- Dim 21 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79
- Jeu 25 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

JUILLET 2009

- Sam 4 **Refuge naturel RNOB de la Marache** Gestion, avec initiation à la fauche manuelle et ramassage du foin. Rendez-vous à partir de 10 h. Renseignements au 02 6541844.

PAS DE REUNION MENSUELLE EN JUILLET

AOÛT 2009

- Dim 9 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Rejoignez-nous pour quelques heures. Informations ? Tél. 02 653 55 79
- Jeu 27 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.
- Sam 29 **Nuit des chauves-souris** dans le cadre du PCDN de Lasne. Le thème «Les jardins pour nos chauves-souris». Inscription obligatoire au 02 6340493.

SEPTEMBRE 2009 (provisoire)

- Dim 6 **Journée de la biodiversité** au bois des Rêves à Ottignies, organisée par la province du Brabant Wallon. Lasne Nature sera présente.
- Dim 13 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79
- Dim 20 **Journée de la mobilité**
- Jeu 24 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66.

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél. : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64.

Cellule Plantes et semences : Valérie REGNIER 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 77

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	F	F	A	R	V	A	T	T	E
2	G	L	A	C	I	A	T	I	O	N
3	L	A	I	N	E		T	R	I	S
4	A	N	T	E	N	N	E		L	O
5	N	E	E	S		O	R	I	E	L
6	T	U	S		A	R	R	O	S	E
7	I	R		F	R	O	I	D		I
8	N		A		R	I	R	E		L
9	E	M	I	R	A	T		S	I	L
10	S	A	R	I	S	S	E		N	E

GRILLE N° 78

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Plante sauvage qui fleurit en été. 2. Augmentera. 3. Frère aîné – Pour exprimer la vitesse. 4. Se trouve dans la chambre à coucher – Élément de jupe. 5. À l'écart – Cité antique. 6. Dada – Article. 7. Boisson qui évoque les vacances d'été – Me trouverai. 8. Endroit infertile – Peau d'animal. 9. Lettre grecque – Absence de flou. 10. Enzyme.

VERTICALEMENT

1. De la même famille que 1H. 2. Endroit fertile – Tradition. 3. Nombre de vers d'un sonnet. 4. Courant – Département normand. 5. En matière de – Se fit entendre au fond des bois – Domine le col de l'Aubisque. 6. Pour soulever une charge – Pour la maison, pas pour le jardin. 7. Impolitesse. 8. Il reconnut l'embranchement du Congo – Mouvement impétueux. 9. Se faisait entendre la nuit. 10. Audacieux.